



Jubilé des Jeunes (18-30 ans) à Rome

Du 27 juillet au 4 août 2025

Thème « *L'espérance ne déçoit pas* » (Rm 5, 5)

Ça y est ! Nous nous mettons en route pour le Jubilé des jeunes en 2025. Après les JMJ enthousiasmantes de Lisbonne en août 2023, avec 45 000 français, il est temps d'envisager la préparation de la prochaine étape à laquelle le Pape a invité les jeunes du monde entier : Rome 2025 ! Le jubilé est une tradition proclamée par le pape Boniface VIII en 1300 : depuis, l'Église catholique vit une année jubilaire tous les 25 ans pour célébrer la naissance du Christ.

Le Pape François nous invite à nous mettre en route comme des « pèlerins d'espérance » !

ORGANISATION ET INSCRIPTIONS :

DIRECTION DES PELERINAGES

Diocèse de Saint-Etienne - 1 rue Hector Berlioz CS13061 - 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 02

N° Agrément : **IM042110011**

Courriel : pelecinages@diocese-saintetienne.fr

&

PASTORALE DES JEUNES ET DES VOCATIONS

Diocèse de Saint-Etienne - 1 rue Hector Berlioz CS13061 - 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 02

Courriel : jeunes@diocese-saintetienne.fr

Vos délégués Jubilé des Jeunes :

Josué NOUVELLE (inscriptions et règlement) : 07.81.56.45.97

Père Rémi-Gabriel PERCHOT (délégué diocésain pour le Jubilé des Jeunes).

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage au Jubilé des Jeunes organisé par le diocèse Saint-Etienne. Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles :

- sur notre site : diocese-saintetienne.fr
- sur simple demande par courriel à jeunes@diocese-saintetienne.fr

PROGRAMME

● **Transport : en car**

. **Départ** : Dimanche 27 juillet 2025 vers 21h00 - Maison diocésaine, 1 rue Hector Berlioz St Etienne

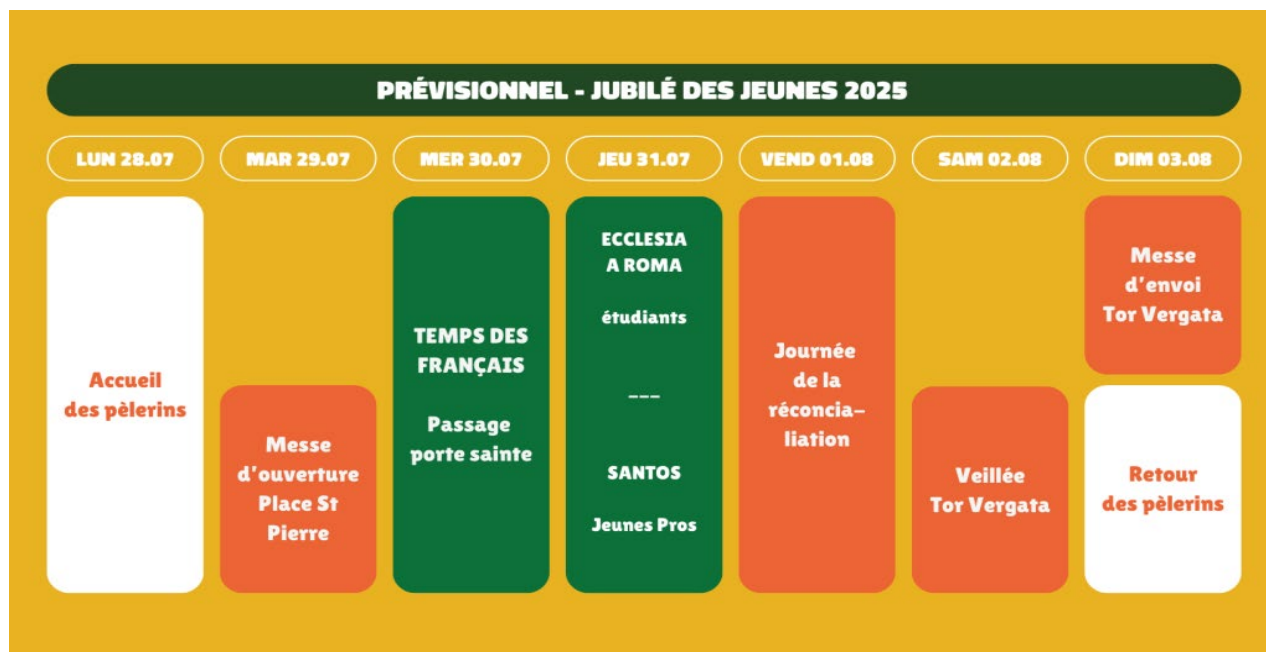
. **Retour** : Lundi 4 août 2025 vers 9h00 - Maison diocésaine, 1 rue Hector Berlioz - St Etienne

● **Hébergement : Structures publiques à Rome comme les gymnases, établissements scolaires....**

● **Pension complète à partir du lundi soir 28 juillet* et jusqu'au dimanche 3 août midi**

* Prévoir votre déjeuner (pique-nique tiré du sac) pour lundi midi 28 juillet

● Programme prévisionnel :



PARTICIPATION FINANCIERE

Coût Jubilé étudiants : 620€ au total mais 420€ avec l'aide des paroisses ou de l'ASRJ.

Coût Jubilé jeunes pros : 620€ au total mais 520€ avec l'aide des paroisses ou de l'ASRJ.

Coût pour les prêtres et religieux : 620€ au total mais 250€ avec l'aide du Diocèse.

Coût Jubilé fiancés/jeunes mariés : 620€ au total mais 470€ avec l'aide des paroisses ou de l'ASRJ.

Le coût d'une inscription pèlerin comprend :

- Le « **pack pèlerin** » (tickets repas pour la semaine, tickets transport en commun, hébergement)
- La **quote-part française** matérialisée par le jeton pèlerin incluant l'assurance assistance-rapatriement Mutuelle Saint-Christophe en France et en Europe ;
- **L'assurance annulation**
- **Le transport ALLER / RETOUR** vers Rome pour le Jubilé des Jeunes ;
- **Des frais annexes** (repas du dimanche soir 3 août, frais du conducteur ...)

Le prix ne comprend pas :

- le transport pour se rendre du domicile vers le lieu de départ du car et inversement ;
- les boissons et les extras lors des repas ;
- les pourboires ;
- les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- toutes les dépenses à caractère personnel.

Règlement possible : par virement bancaire, par chèques à l'ordre de l'ADSE Pèlerinages, en espèces, par CB en ligne ou par chèques vacances.

Un acompte de 120 € est à régler à l'inscription. Paiement en plusieurs fois possibles. Règlement de la totalité de la participation au 25 juin 2025.

PARCOURS PROPOSÉS

Pour ce Jubilé des Jeunes à Rome du 27 juillet au 3 août 2025, trois parcours sont proposés :

- **Étudiants**
- **Jeunes pros.**
- **Fiancés/jeunes mariés**

MODALITÉ D'INSCRIPTION et FORMALITÉS ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

Inscription jusqu'au 15 mai 2025, sur la plateforme nationale d'inscription Vénio, mise en place pour l'événement.

Documents à fournir à l'inscription :

- Copie pièce d'identité en cours de validité au moment du départ (CNI ou passeport)
- Fiche sanitaire (modèles fournis lors de l'inscription)
- Photo d'identité
- La fiche d'envoi avec le montant et la prise en charge de l'aide complétée et signée par le curé de la paroisse.

Document à prévoir pour le voyage :

- Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)
- Carte d'assurance maladie européenne (demande à effectuer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur AMELI.fr),

Pour les ressortissants étrangers : nous vous invitons à vous renseigner directement auprès de votre ambassade afin de connaître ces modalités.

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, les aménagements spécifiques sont possibles afin de permettre au participant de suivre le bon déroulement du pèlerinage. Si vous êtes dans cette situation, merci de prendre contact avec la pastorale des jeunes et des vocations par courriel (jeunes@diocese-saintetienne.fr) avant toute inscription afin de voir ensemble, au mieux, comment organiser votre participation. En cas de régimes alimentaires spécifiques, merci de nous contacter en amont, afin de voir quels aménagements sont possibles.

CONDITIONS D'ANNULATION POUR LE PARTICIPANT

L'**assurance Annulation** est incluse dans le prix demandé. Elle prend en charge les frais occasionnés lors de l'annulation du pèlerinage (transport, hébergement) **pour toute raison médicale** (covid, cas contact déclaré ou toute autre maladie) ou **autre cas de force majeure** (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

En **cas d'annulation**, avertir rapidement la Pastorale des Jeunes par téléphone, par mail ou par courrier. Une **déclaration écrite** doit ensuite être faite par le participant qui annule, **sous 5 jours** (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des **pièces justificatives** (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant

l'annulation que ce soit pour maladie, accident, ou cas de force majeure). Le remboursement du montant du pèlerinage sera effectué **après réception du justificatif d'annulation, déduction faite des frais de dossiers de 80 €/personne.**

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en compte.

Frais retenus : Plus de 31 jours avant le départ, minimum 80 € (frais dossiers).

Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage.

Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage.

Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage.

Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage.

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.

PRESTATAIRES CONCOURANT À L'ORGANISATION DE LA SESSION

UADF (QF FRANCE) : L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont transmises à l'UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE dans le but d'assurer un soutien sur le plan logistique en cas de besoin durant le pèlerinage. Elle fera notamment le lien entre le participant et l'assistant en cas de difficultés : UADF – 58 avenue de Breteuil – 75007 PARIS SIRET 387 565 237 00022 IM 075180002

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ET AXA ASSISTANCE : Le contrat d'assurance RC JUBILÉ JEUNES assistance-rapatriement est géré par la Mutuelle Saint Christophe et AXA Assistance. Mutuelle Saint-Christophe assurances Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des Assurances Siren 775 662 497 277, rue Saint Jacques - 75256 PARIS Cedex 05

ATTESTATION DE CONSENTEMENT ECLAIRE

- ✓ Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au Jubilé des Jeunes à Rome proposé par le diocèse de Saint-Etienne (**Direction des Pèlerinages–Agrément n°IM042110011**).
- ✓ Je reconnais être informés que des photos ou vidéos peuvent être réalisées au cours du pèlerinage, supports qui pourront servir à la communication du diocèse.
En cas d'opposition, veuillez nous adresser un courrier par voie postale.
- ✓ Je m'engage à suivre le protocole sanitaire du pèlerinage en vigueur au moment du départ en pèlerinage. Je m'engage à ne pas partir malade ou contagieux.

Dans le cadre de l'inscription, vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation du pèlerinage. Ces données sont conservées pendant la durée légale, dans un fichier informatisé de la Direction des Pèlerinages, service de l'Association Diocésaine de Saint-Etienne, pour échanger avec vous. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou supprimer à : dpo@diocese-saintetienne.fr.

Date et signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » :